

AVENANT N°X

A – Identification du pouvoir adjudicateur

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
AGGLO PAYS D'ISSOIRE**

Siège : 20, rue de la Liberté – PIT Lavaur la Béchade – BP 90162 – 63504 ISSOIRE CEDEX

Numéro de téléphone : 04.15.62.20.00 / Mail : contact@capissoire.fr

Numéro de SIRET : 200 070 407 00222

B – Identification du titulaire du marché public

TITULAIRE X

Adresse :

Tél. : / Mail :

SIRET :

C – Objet du marché public

2019_0018 : Conception et impression de supports de communication de l'Agglo Pays d'Issoire

- Lot n° X

- Date de notification du marché public : 29/11/2019
- Durée d'exécution : 1 an reconductible 3 fois
- Montant initial du marché public : Les prestations sont réglées par des prix unitaires selon les stipulations de l'acte d'engagement.

D – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet l'ajout d'une **clause de non-exclusivité**, dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières de l'accord-cadre, rédigée de la manière suivante :

« Il est précisé que l'exclusivité ne sera pas garantie aux titulaires de l'accord-cadre. Lors de la passation des marchés subséquents, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de recourir à des tiers et de confier la prestation objet du marché subséquent à un prestataire extérieur dans les cas suivants :

- *lorsque qu'aucun titulaire de l'accord-cadre n'a répondu à la demande de marché subséquent pour quelques raisons que ce soit (rupture de stock, etc.), précision faite qu'en cas de non réponse, les titulaires doivent justifier de leur impossibilité de réponse conformément à l'article 1.4 du présent CCAP ;*
- *lorsque les offres remises par les titulaires de l'accord-cadre semblent anormalement élevées en comparaison au regard des prix pratiqués par l'ensemble des fournisseurs nationaux pour une prestation équivalente ;*
- *lorsque les offres des titulaires ne respectent pas les engagements financiers et techniques pris lors de la conclusion de l'accord-cadre.*

Le pouvoir adjudicateur peut s'adresser à un prestataire autre que les titulaires de l'accord-cadre, pour tous besoins liés à l'accord-cadre, dans les cas ci-dessus exposés, et sans que le montant cumulé des achats dépasse la somme de 1 000 € HT pour chaque lot et par année ».

❖ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON OUI

E – Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F – Signature du pouvoir adjudicateur

A Issoire,
Signature et cachet
Le Président,
Bertrand BARRAUD

G – Notification de l'avenant au titulaire du marché public

❖ En cas de notification par voie électronique

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public)